



Bulletin des candidates et candidats à l'examen NCLEX® 2025

Le bulletin des candidats NCLEX^{MD} contient des renseignements pour toutes les inscriptions et la planification des rendez-vous NCLEX.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur le site www.nclex.com



Coordonnées	1
À propos de l'examen NCLEX.....	2
Vue d'ensemble du programme	2
Inscription à l'examen.....	2
Vue d'ensemble du processus d'inscription.....	3
Frais et modalités de l'examen	3
Comment s'inscrire à l'examen NCLEX.....	4
Fixer la date de votre examen	5
Autorisation pour l'examen (AutE)	5
Votre rendez-vous pour l'examen	5
Examen dans un centre national.....	5
Examen dans un centre international.....	5
Définitions des centres d'examen nationaux et internationaux	6
Changer la date de votre rendez-vous	6
Pièces à apporter au site d'administration de l'examen	7
Exigences en matière d'identification personnelle.....	7
Identification provenant d'un pays interdit par les États-Unis (sous embargo).....	7
Votre Nom.....	7
Règles et règlements du site d'administration de l'examen	8
Motifs de renvoi.....	8
Confidentialité.....	8
Sécurité de l'examen.....	8
Résultats non valides.....	8
Règles pour les candidates et candidats à l'examen NCSBN	9–10
Le jour de l'examen	11
Processus d'enregistrement.....	11
Pauses.....	11
Problèmes techniques.....	12
Environnement de l'examen.....	12
Lorsque l'examen est terminé.....	12
Communication des résultats.....	12
Rapport de rendement de la candidate ou du candidat.....	12
Politique de reprise.....	12
Soumission des commentaires et questions supplémentaires.....	13
Contenu, élaboration et plans d'examen NCLEX	13
Contenu de l'examen	13
Élaboration de l'examen NCLEX	13
Définitions.....	13
Plans d'examen et plans d'examen détaillés du NCLEX	14
Catégories de besoins des clients couvertes par l'examen NCLEX.....	14
Psychométrie d'examen NCLEX	14
Examen adaptatif informatisé.....	14
Questions prétestées.....	15
Règlements déterminant la réussite ou l'échec à l'examen NCLEX	15
Formats de questions	15
Note de passage	16
Questions similaires.....	16
Deviner.....	16

Adressez-vous à Pearson VUE si vous avez des questions sur les sujets suivants :

- Inscription à l'examen NCLEX
- Modes de paiement
- Courriel d'autorisation pour l'examen (AutE)
- Fixer/changer un rendez-vous pour l'examen
- Formes d'identification acceptables
- Commentaires sur le centre d'examen

Visitez : **Service Clients** pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX

Appelez : Centre de services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX (Pearson VUE)

États-Unis et Canada – Composez le numéro sans frais 1 866 49NCLEX (1 866 496-2539), du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 19 h 00, heure normale du Centre. Pour obtenir de l'aide en français, composez le 1 866 288-8454.

Région Asie-Pacifique – Composez le numéro (payant) du centre de services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX, +852 3077-4923, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00, heure de Hong Kong.

Europe, Moyen-Orient, Afrique – Appelez les services aux candidats NCLEX au 0333 003-0765 (numéro payant), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h (heure de l'Europe centrale).

Inde – Appelez les services aux candidats NCLEX au +91 120 439-7837 (sans-frais), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h (heure normale de l'Inde).

Tous les autres pays non cités ci-dessus – Composez le numéro (payant) 1 952 905-7403, du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 19 h 00, heure normale du Centre.

Personnes malentendantes utilisant un appareil de télécommunication pour sourds (ATS) – Composez le numéro sans frais du Service de relais, 1 800 627-3529 des États-Unis ou le numéro (payant) du Service de relais pour les appels entrants canadiens et internationaux, 605 224-1837. Ce service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Écrivez : NCSBN Examination Program
Pearson Professional Testing
5601 Green Valley Drive
Bloomington, MN 55437-1099 (USA)

Adressez vos questions sur les sujets suivants au National Council of State Boards of Nursing, Inc. (NCSBN®) :

- Élaboration de l'examen NCLEX
- Information générale sur l'examen NCLEX
- Questions/demandes de renseignements générales sur l'administration de l'examen

Visitez : le site Web NCLEX, www.nclex.com

Par écrit : National Council of State Boards of Nursing, Inc.
Examinations Department
111 E. Wacker Drive, Suite 2900
Chicago, Illinois 60601-4277 (États-Unis)

Appelez le Département des examens : 866.293.9600

Envoyez un courriel : nclexinfo@ncsbn.org

Adressez-vous à votre organisme de réglementation des soins infirmiers si vous avez des questions sur les sujets suivants :

- Autorisation d'exercer/immatriculation
- Demande auprès de l'organisme de réglementation
- Changements de nom ou d'adresse
- Corrections de nom sur votre courriel d'autorisation pour l'examen (AutE)

Les liens vers les organismes de réglementation et les coordonnées sont disponibles [en ligne](#).

Les résultats de l'examen vous seront envoyés par votre organisme de réglementation. Vous recevrez vos résultats dans les six semaines qui suivent l'examen.

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME

En avril 1994, les candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer la profession infirmière ont commencé à faire le National Council Licensure Examination (NCLEX®) sur des ordinateurs de centres d'examen aux États-Unis et dans certains sites internationaux. La transition aux examens adaptatifs informatisés pour l'examen d'autorisation d'exercer la profession infirmière a eu lieu à la suite d'une décision du National Council of State Boards of Nursing (NCSBN®) prise en août 1991. L'examen NCLEX est seulement distribué en format adaptatif informatisé.

Le NCLEX est administré sur un ordinateur. Une calculatrice sera disponible à l'écran pendant l'examen. Les éléments du NCLEX se présentent sous différents formats. Les candidats peuvent se familiariser avec les différents types de questions NCLEX et le logiciel informatique en suivant le tutoriel sur www.nclex.com/prepare.page. Une notation de crédit partiel est attribuée aux éléments pour lesquels il existe plusieurs entrées. On utilisera trois méthodes de notation des éléments auxquels un crédit partiel est attribué : plus/moins, zéro/un et la note justifiée.

L'examen NCLEX est destiné à tester les connaissances, les aptitudes et les capacités essentielles pour prodiguer des soins infirmiers de manière efficace et sécuritaire au niveau de débutant. Le NCLEX-RNMD et le NCLEX-PNMD* sont des examens adaptatifs informatisés à longueur variable. L'examen NCLEX n'est pas offert en version papier ou oral.

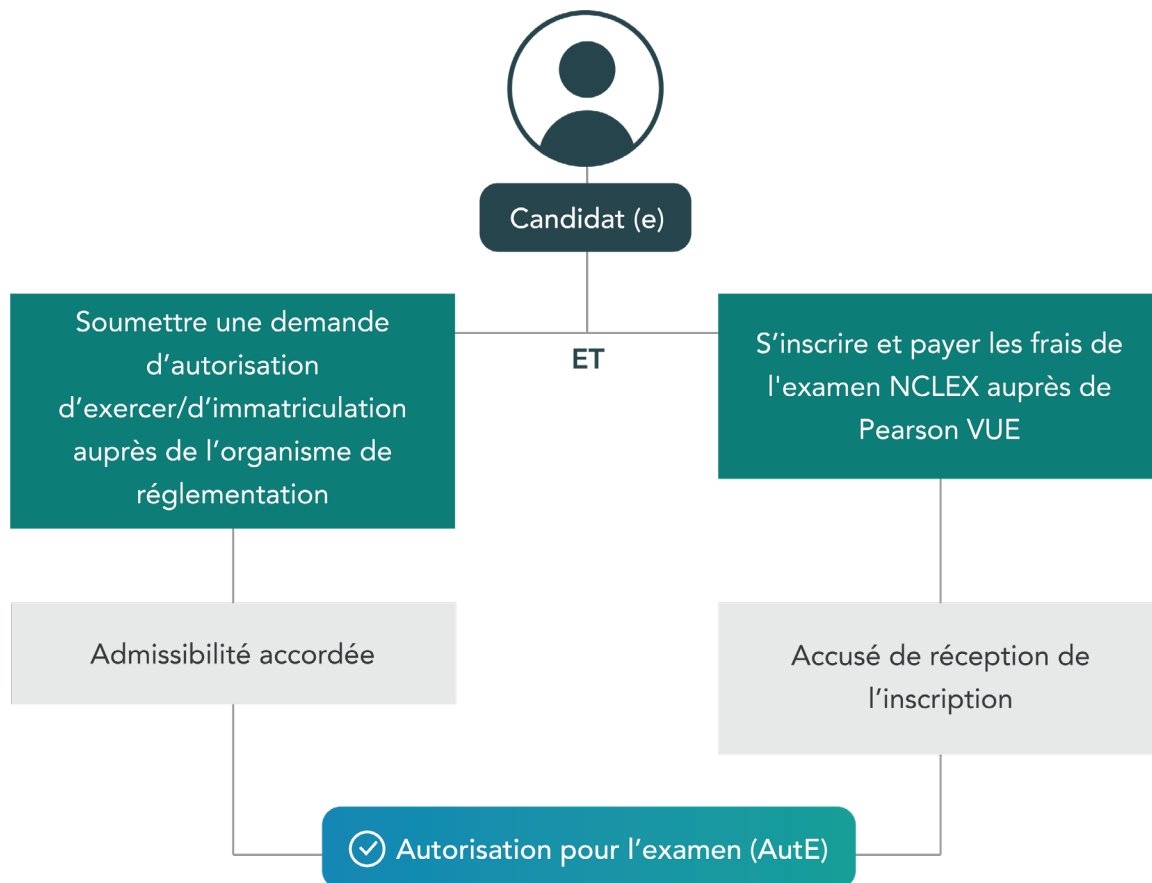
Le NCLEX-RN et le NCLEX-PN peuvent comprendre entre 85 et 150 éléments. Quel que soit le nombre de questions distribué, la durée limite de cet examen est de cinq heures.

Il est important de noter que le temps alloué à l'examen comprend un écran d'introduction, toutes les pauses (toilettes, étirements, etc.) et l'examen. Toutes les pauses sont facultatives.

Les résultats de l'examen NCLEX constituent un élément important utilisé par les organismes de réglementation pour prendre les décisions relatives à l'attribution de l'autorisation d'exercer/l'immatriculation. Les résultats de l'examen NCLEX peuvent seulement être communiqués aux candidates et aux candidats par les organismes de réglementation des soins infirmiers.

*L'examen NCLEX-PN est utilisé pour l'attribution d'une immatriculation aux États-Unis seulement.

INSCRIPTION À L'EXAMEN



VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN NCLEX®

1. Soumettre une demande d'autorisation d'exercer/d'immatriculation à l'organisme de réglementation des soins infirmiers auprès duquel vous souhaitez obtenir l'autorisation d'exercer/l'immatriculation.
2. Remplir toutes les conditions d'admissibilité requises par l'organisme de réglementation des soins infirmiers pour se présenter à l'examen NCLEX.
3. S'inscrire à l'examen NCLEX auprès de Pearson VUE.
4. Recevoir un courriel de Pearson VUE accusant réception de votre inscription à l'examen NCLEX.
5. L'organisme de réglementation des soins infirmiers établira votre admissibilité dans le système de Pearson VUE.
6. Recevoir un courriel d'autorisation pour l'examen (AutE) de la part de Pearson VUE.
7. Fixer la date de votre examen avec Pearson VUE.

Veillez noter que toute la correspondance en provenance de Pearson VUE vous sera transmise par courriel seulement. Si plus de six semaines se sont écoulées après votre demande d'inscription à l'examen NCLEX et si vous avez obtenu un accusé de réception de la part de Pearson VUE, mais n'avez pas reçu de courriel AutE, vous voudrez peut-être communiquer avec votre organisme de réglementation des soins infirmiers pour vérifier que tout matériel requis a été reçu ou de déterminer pourquoi l'organisme ne vous a pas encore jugé admissible.

Pour obtenir le code du programme d'éducation, veuillez consulter la page Web « Registration » à www.nclex.com/register.page. Si le code de votre programme ne figure pas dans la liste, veuillez vous adresser à votre organisme de réglementation.

FRAIS ET MODALITÉS DE L'EXAMEN

Frais	Candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer aux É-U	Candidates et candidats souhaitant obtenir une immatriculation/autorisation d'exercer au Canada	Candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer en Australie
Frais d'inscription	200 \$ US	360 \$ CA *taxe locale non comprise	200 \$ US
Frais supplémentaires de programmation internationale (+ la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) le cas échéant)	150 \$ US	150 \$ CA	150 \$ US
Changement d'organisme de réglementation des soins infirmiers après avoir payé les frais d'inscription	50 \$ US	50 \$ CA	50 \$ US
Changement de type d'examen (RN/PN) après avoir payé les frais d'inscription	50 \$ US	Sans objet	Sans objet
Changement de la langue de l'examen (anglais/français) après avoir payé les frais d'inscription	Sans objet	50 \$ CA	Sans objet
Frais de demande d'autorisation d'exercer/d'immatriculation	S'adresser à l'organisme de réglementation des soins infirmiers	S'adresser à l'organisme de réglementation des soins infirmiers	S'adresser à l'organisme de réglementation des soins infirmiers

Aucun remboursement

Les frais d'inscription à l'examen NCLEX (par téléphone ou par Internet) ne seront pas remboursés, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, dans les cas suivants :

- Inscriptions doubles
- La nouvelle date ou l'annulation de votre rendez-vous pour l'examen n'a pas été communiquée dans un délai de 24 heures ouvrables
- Vous ne vous êtes pas présenté(e) au rendez-vous

Ne vous réinscrivez pas et ne repayez pas avant d'appeler. Pour toute inscription supplémentaire, communiquez avec Pearson VUE au numéro de téléphone indiqué à la page 1 de ce bulletin.

D'autre part, aucun remboursement des frais d'inscription dans un centre international ou de TVA ne sera remboursé, pour quelque raison que ce soit.

Non paiement

Vous ne pouvez pas vous présenter à l'examen NCLEX si les frais d'inscription ont été bloqués, soit par vous-même, soit par une institution financière. Si le paiement a été bloqué après que vous avez fait l'examen, NCSBN et les organismes de réglementation des soins infirmiers se réservent le droit de retenir ou d'annuler le résultat de votre examen.

Délai d'inscription

Votre inscription à l'examen NCLEX reste ouverte pendant une période de 365 jours, au cours laquelle un organisme de réglementation des soins infirmiers détermine votre admissibilité. Cette période commence à la date à laquelle l'organisme de réglementation des soins infirmiers reçoit votre inscription du service d'examen. Une fois qu'un candidat est admissible à passer l'examen, il ou elle doit passer l'examen dans la plage de dates de validité figurant sur l'autorisation pour l'examen (AutE).

Si l'organisme de réglementation des soins infirmiers vous déclare inadmissible ou ne confirme pas votre admissibilité dans un délai de 365 jours, vous perdrez vos droits d'inscription, y compris les frais connexes. Si vous souhaitez vous présenter de nouveau à l'examen, vous devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen. Vous devez attendre que votre inscription actuelle soit arrivée à expiration avant de vous réinscrire. Vous ne pouvez pas avoir deux inscriptions à l'examen NCLEX ouvertes en même temps.

1. Soumettre une demande d'autorisation d'exercer/d'immatriculation à l'organisme de réglementation des soins infirmiers auprès duquel vous souhaitez obtenir l'autorisation d'exercer/l'immatriculation. Assurez-vous de respecter les dates limites de présentation des demandes fixées par l'organisme de réglementation des soins infirmiers en question.
2. Inscrivez-vous à l'examen NCLEX selon l'une des méthodes suivantes.

INSCRIPTION SUR INTERNET

Rendez-vous sur le site Web pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX (www.nclex.com/register.page) pour vous inscrire.

- Vous pouvez régler votre inscription par carte de crédit, carte de débit ou carte prépayée Visa, MasterCard ou American Express.
- Assurez-vous d'avoir votre carte de crédit à portée de la main lorsque vous commencez votre inscription.
- Une adresse électronique est exigée lorsque vous vous inscrivez sur le Web.

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

Communiquez avec les services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX de Pearson VUE en composant l'un des numéros fournis à la page 1 de ce bulletin.

- Une adresse électronique est exigée lorsque vous vous inscrivez par téléphone.
- Vous pouvez effectuer votre paiement avec une carte bancaire de crédit, de débit ou prépayée valide Visa, MasterCard ou American Express.
- Assurez-vous d'avoir votre carte de crédit à portée de main lorsque vous téléphonez. Vous devez fournir le nom indiqué sur la carte de crédit, ainsi que le numéro et la date d'expiration de la carte.

PAIEMENTS PAR TIERCE PARTIE

Les écoles de sciences infirmières, les agences, ou les employés peuvent s'inscrire et payer les frais de l'examen NCLEX par voie administrative au nom des candidates et candidats.

Visitez www.nclex.com/register.page et remplissez un formulaire d'inscription pour la candidate ou le candidat ou communiquez avec les services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX de Pearson VUE en composant l'un des numéros indiqués à la page 1 de ce bulletin. Les paiements de tiers peuvent être réglés par carte de crédit, de débit ou prépayée Visa, MasterCard ou American Express.

MESURES D'ADAPTATION

Des mesures d'adaptation peuvent être accordées aux candidates et candidats autrement admissibles à l'examen, uniquement avec l'autorisation de l'organisme de réglementation des soins infirmiers.

- Renseignez-vous auprès de votre organisme de réglementation des soins infirmiers pour connaître ses exigences quant à l'obtention de mesures d'adaptation pour l'examen. Ceci doit être effectué avant de soumettre la demande d'inscription à l'examen NCLEX à Pearson VUE.
- Présentez une demande de mesures d'adaptation par écrit auprès de votre organisme de réglementation des soins infirmiers. Votre demande doit répondre aux exigences fixées par votre organisme de réglementation pour les personnes qui demandent des mesures d'adaptation pour l'examen.
- Envoyez votre demande à votre organisme de réglementation des soins infirmiers aussitôt que possible afin que, si ces mesures d'adaptation ont été approuvées, elles puissent être mises en œuvre en temps opportun.

Ne programmez pas un rendez-vous pour passer le NCLEX tant que vous n'avez pas reçu une confirmation écrite de votre hébergement et un e-mail contenant votre autorisation pour l'examen (AutE) et répertoriant les hébergements disponibles.

Option de fixer la date de votre rendez-vous en ligne : Si vous avez été approuvé pour l'une des mesures d'adaptation suivantes (et aucune autre), vous pouvez planifier votre rendez-vous en ligne sur www.nclex.com/scheduling.page:

- Temps supplémentaire – 30 minutes
- Temps supplémentaire – 1 heure
- Temps supplémentaire – 2 heures
- Temps supplémentaire – 3 heures
- Contraste réglable
- Taille de police réglable

Les candidates et candidats autorisés à faire l'examen pour toutes d'autres mesures d'adaptation **doivent** fixer la date de leur examen en composant le numéro de téléphone indiqué sur leur message AutE, et demander à parler au coordonnateur des mesures d'adaptation pour les examens NCLEX. Les candidates et candidats qui ont obtenu des mesures d'adaptation ne peuvent pas les annuler au moment du rendez-vous.

AUTORISATION POUR L'EXAMEN (AutE)

Vous recevrez votre courriel AutE une fois que votre organisme de réglementation des soins infirmiers aura confirmé votre admissibilité à l'examen. Vous devez avoir votre AutE pour fixer la date à laquelle vous vous présenterez à l'examen NCLEX. Si le nom indiqué sur votre pièce d'identité ne correspond pas exactement au nom et au prénom que vous avez fournis lors de votre inscription (tel qu'indiqué sur votre AutE), vous ne serez pas admis(e) à vous présenter à l'examen et vous devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen.

- Le courriel AutE comprend votre numéro d'autorisation, votre numéro d'identification de candidate ou de candidat et une date d'expiration.
- L'AutE est valide pendant un délai prescrit par l'organisme de réglementation (la durée moyenne d'une AutE est de 90 jours).
- Une fois que l'organisme de réglementation des soins infirmiers vous a déclaré(e) admissible à l'examen et que votre AutE a été délivrée par courriel, vous devez vous présenter à l'examen dans la limite des dates de validité de votre autorisation.
- **Les dates de validité de l'AutE ne peuvent pas être repoussées, pour quelque raison que ce soit. Si vous ne vous présentez pas à l'examen dans cette plage de dates, vous devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen.**

VOTRE RENDEZ-VOUS POUR L'EXAMEN

Les centres d'examen peuvent se remplir rapidement en raison des hauts volumes et d'événements spéciaux déjà prévus. Si vous tardez à fixer votre date d'examen, le choix de dates pourrait être fortement restreint. En outre, si vous attendez presque la fin de votre période d'autorisation pour l'examen (AutE), le centre d'examen risque de ne pas être en mesure de vous accueillir avant l'expiration de cette période. Dans ce cas, vous devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen.

Les candidats qui passent l'examen pour la première fois se verront proposer un rendez-vous dans les 30 jours suivant l'appel ou la tentative en ligne de programmer un rendez-vous ; les candidats qui se sont déjà présentés à l'examen auront un rendez-vous après 45 jours. Vous pouvez, si vous le souhaitez, refuser le rendez-vous proposé et programmer une date d'examen ultérieure dans les dates admissibles.

Si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous pour l'examen, ou si vous ne fixez pas une nouvelle date ou n'annulez pas la date prévue sans préavis approprié (tel que décrit à la page 6), vous perdrez les frais d'inscription (et les frais supplémentaires le cas échéant), et votre AutE ne sera plus valide. Vous devrez vous réinscrire et repayer de nouveaux frais d'examen. Si vous ne passez pas l'examen, cela apparaîtra dans votre inscription en tant que dossier consultable par votre NRB.

Pearson VUE n'assumera pas la responsabilité des frais encourus au-delà du coût de l'examen, y compris, sans s'y limiter, les frais de déplacement et les salaires perdus le jour de l'examen.

EXAMEN DANS UN CENTRE NATIONAL

Pour fixer un rendez-vous pour faire l'examen dans un centre national, vous pouvez utiliser [le site Web pour les candidates](#) et candidats à l'examen NCLEX ou vous pouvez communiquer avec les services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX de Pearson VUE, en composant l'un des numéros de téléphone fournis à la page 1 de ce bulletin.

- Si vous utilisez [le site Web de candidat NCLEX](#) pour la programmation, vous serez invité à fournir votre ID d'utilisateur et votre mot de passe, lesquels sont communiqués lors de la création d'un compte auprès de Pearson VUE. Vous devrez également indiquer votre préférence quant à la date et à l'heure de l'examen au centre d'examen de votre choix.
- Si vous programmez votre rendez-vous par **téléphone**, vous serez invité à fournir votre nom et votre numéro d'autorisation pour l'examen (AutE), ainsi que d'autres informations permettant de vérifier votre identité. Vous devrez également indiquer votre préférence quant à la date et à l'heure de l'examen au centre d'examen de votre choix.
- Si votre premier choix de date ou d'heure n'est pas disponible, on vous proposera une autre date et une autre heure aussi proches que possible de celles que vous aviez choisies initialement.
- Un e-mail de **Confirmation de rendez-vous**, vous sera adressé par Pearson VUE, mentionnant la date, l'heure et le lieu de votre rendez-vous ainsi que l'itinéraire jusqu'au centre d'examen. Vérifiez si tous les renseignements sont exacts, notamment si vos nom et prénom correspondent exactement à ceux qui figurent sur la pièce d'identité que vous avez l'intention de présenter le jour de l'examen. Si vous ne recevez pas de confirmation, appelez ou vérifiez en ligne si votre rendez-vous a bien été prévu, ou s'il a été changé. Pour corriger toute erreur dans votre rendez-vous, contactez immédiatement les Services aux candidats NCLEX de Pearson VUE à l'un des numéros répertoriés en page 1 du présent bulletin.

Les définitions des centres d'examen nationaux et internationaux se trouvent à la page 6.

EXAMEN DANS UN CENTRE INTERNATIONAL

Si vous choisissez de faire votre examen dans un centre d'examen international, vous devrez payer des frais d'inscription supplémentaires, non remboursables. Le cas échéant, une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pourrait également être appliquée à cet examen.

Veuillez noter que si vous avez un rendez-vous dans un centre d'examen international et que vous décidez de faire l'examen dans un centre d'examen national ou d'annuler votre rendez-vous, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Veuillez également noter que la liste des centres d'examen internationaux disponibles pourrait être modifiée sans préavis. Vous serez notifié(e) si le centre d'examen dans lequel vous avez été convoqué(e) pour vous présenter à l'examen n'est plus disponible. Vous pourrez alors fixer une nouvelle date d'examen dans un autre centre d'examen disponible. Dans ce cas, si vous choisissez de vous présenter à l'examen dans un centre d'examen national, les frais d'inscription dans un centre international vous seront remboursés.

Les définitions des centres d'examen nationaux et internationaux se trouvent ci-dessous.

DÉFINITIONS DES CENTRES D'EXAMEN NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Type de centre d'examen	Candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer aux États-Unis	Candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer/une immatriculation au Canada	Candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer en Australie
National	États-Unis et territoires, y compris les Samoa américaines, le Guam, les îles Mariannes du Nord et les îles Vierges des États-Unis	Provinces/territoires du Canada et les états continentaux américains	États-Unis et territoires, y compris les Samoa américaines, le Guam, les îles Mariannes du Nord et les îles Vierges des États-Unis
International	Centres d'examen hors des États-Unis et territoires indiqués ci-dessus	Centres d'examen hors des provinces/territoires du Canada et des états continentaux américains	Centres d'examen hors des États-Unis et territoires indiqués ci-dessus

CHANGER LA DATE DE VOTRE RENDEZ-VOUS

Si vous devez changer la date, l'heure ou le lieu de votre rendez-vous, vous pouvez connecter au profil des candidats en ligne au www.nclex.com/scheduling.page ou téléphoner aux services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX de Pearson VUE **un jour ouvrable complet (24 heures) avant la date et l'heure prévues pour l'examen**, tel que décrit ci-dessous :

- Pour les examens prévus un **mardi**, un **mercredi**, un **jeudi** ou un **vendredi**, téléphonez ou utilisez le site Web au moins 24 heures avant le jour et l'heure de votre rendez-vous, heure normale locale.
- Pour les examens prévus un **samedi**, un **dimanche** ou un **lundi**, téléphonez ou utilisez le site Web le vendredi au plus tard, au moins 24 heures avant l'heure prévue, heure normale locale.

Les fêtes nationales devraient également être prises en compte lors de la fixation d'un rendez-vous, car les bureaux pourraient être fermés.

Si vous avez un rendez-vous dans un centre d'examen international, vous pouvez fixer un nouveau rendez-vous dans un autre centre d'examen international sans perdre ces frais d'inscription. Si vous choisissez de changer votre rendez-vous pour faire l'examen dans un centre d'examen national, vous perdrez les frais d'inscription dans un centre international.

Si vous avez un rendez-vous dans l'un des centres d'examen nationaux et décidez de le changer pour un rendez-vous dans un centre d'examen international, les frais d'inscription dans le centre international, non remboursables, vous seront facturés, ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable, s'il y a lieu.

Si vous avez obtenu des mesures d'adaptation pour l'examen, adressez-vous au coordonnateur des mesures d'adaptation pour les examens NCLEX afin de changer votre rendez-vous.

Un message laissé sur un répondeur n'est pas considéré comme un avis acceptable pour obtenir une nouvelle date ou annuler un rendez-vous pour l'examen. **Vous devez changer la date de votre rendez-vous ou l'annuler sur le site Web pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX, ou vous adresser à un agent des services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX de Pearson VUE et recevoir une confirmation d'annulation/de nouvelle date de rendez-vous par courriel.**

PIÈCES À APPORTER AU SITE D'ADMINISTRATION DE L'EXAMEN

EXIGENCES EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION PERSONNELLE

Vu l'importance de l'examen NCLEX, plusieurs mesures de sécurité seront appliquées pendant l'administration de l'examen. Des exigences strictes ont été établies en matière d'identification des candidates et candidats.

Lorsque vous vous présenterez au centre d'examen, on vous demandera de fournir une pièce d'identité acceptable. Votre identification doit correspondre exactement aux nom et prénom que vous avez fournis lors de votre inscription. Si votre pièce d'identité acceptable ne correspond pas exactement aux nom et prénom utilisés lors de votre inscription, vous serez refusé(e) et devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen. Si vous avez payé les frais supplémentaires d'inscription dans un centre international, ce montant sera également perdu.

Formes d'identité acceptables

Toutes les formes d'identification doivent être valides et répondre aux critères suivants. Si votre pièce d'identité ne répond pas à ces critères, vous serez refusé(e) et devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen :

- Émise par le gouvernement
- Non expirée
- Pièce physique (non numérique)
- Nom (caractères romains)
- Photo récente
- Signature

Exemples de formes d'identification acceptables pour les centres d'examen nationaux :

- Passeports et cartes-passeports
- Permis de conduire
- Carte d'identité provinciale/territoriale ou de l'État
- Carte de résidence permanente
- Carte d'identité militaire

Les **seules** pièces d'identité acceptables pour les centres d'examen internationaux, y compris Porto Rico, sont les suivantes :

- Passeports et cartes-passeports

Si votre pièce d'identité n'a pas de signature mais répond aux autres critères ci-dessus, vous devez apporter une pièce d'identité supplémentaire au centre d'examen. La signature sur la pièce d'identité supplémentaire doit correspondre exactement aux nom et prénom sur votre pièce d'identité principale et aux nom et prénom que vous avez fournis lors de votre inscription. La pièce d'identité supplémentaire doit répondre au critère suivant :

- Signature (en caractères romains)

REMARQUE : Toute pièce d'identité coupée, perforée, fissurée, brisée ou autrement modifiée est non valide et sera considérée comme expirée.

IDENTIFICATION PROVENANT D'UN PAYS INTERDIT PAR LES ÉTATS-UNIS (SOUS EMBARGO)

En raison de restrictions commerciales appliquées par les États-Unis, les candidates et candidats indiquant habiter dans un **pays sanctionné** ne sont pas admissibles à l'examen NCLEX. Il s'agit d'une exigence fédérale imposée par l'OFAC (Office of Foreign Assets Control) du Département du Trésor des É.-U.

Pour être admis à l'examen NCLEX, les candidates et candidats qui détiennent un passeport délivré par un pays sanctionné doivent également présenter une preuve de résidence (pièce d'identité délivrée par le gouvernement) émise par un pays non sanctionné. Cette consigne s'applique uniquement aux candidates et candidats qui présentent un passeport émis par un pays sanctionné.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur la politique d'identification des pays sanctionnés par les É.-U., veuillez visiter « [Formes d'identité acceptables](#). »

VOTRE NOM

Le prénom et le nom imprimés sur votre pièce d'identité doivent correspondre **exactement** au prénom et au nom sous lesquels vous vous êtes inscrit(e). Si les nom et prénom sous lesquels vous vous êtes inscrit(e) sont différents de ceux indiqués sur votre pièce d'identité, vous devez apporter les documents légaux concernant le changement de nom le premier jour de votre examen. Les seules formes acceptables de documents légaux sont les suivantes : licence de mariage, jugement de divorce ou document légal reflétant la décision judiciaire sur le changement de nom. Tous les documents doivent contenir le changement de nom en caractères romains et doivent être des **originaux** (des exemplaires certifiés portant le cachet ou le tampon du bureau émetteur sous forme non-électronique). Si vous désirez faire un changement de nom, d'adresse postale ou d'adresse électronique, vous devez communiquer avec votre organisme de réglementation des soins infirmiers. Cette démarche ne peut pas être effectuée au centre d'examen. Si le nom sur votre pièce d'identité ne correspond pas exactement au nom utilisé lors de votre inscription, vous serez refusé(e) et devrez vous réinscrire et repayer les frais d'examen.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS DU SITE D'ADMINISTRATION DE L'EXAMEN

RÈGLES POUR LES CANDIDATES ET CANDIDATS À L'EXAMEN NCLEX

Pour s'assurer que les résultats de l'examen NCLEX de tous les candidates et candidats sont obtenus dans des conditions comparables et représentent une mesure équitable et précise, il est nécessaire de maintenir un environnement normalisé pour les examens. Les modalités suivantes visent à mieux garantir un tel environnement. Lorsque vous vous présenterez à l'examen, vous fournirez une signature numérique acceptant la liste intégrale des règles pour les candidates et les candidats (la version la plus récente au moment de la publication se trouve sur les pages 9 à 10). En outre, vous acceptez les conditions générales du politique sur les données biométriques du NCSBN décrit sur le site ici: https://policies.ncsbn.org/biometric_data_policy.page.

MOTIF DE RENVOI OU ANNULATION DES RÉSULTATS

Un candidat qui enfreindrait le règlement ou les règles du centre d'examen, dont le comportement ou la conduite serait inapproprié et/ou qui ne respecterait pas l'avertissement de l'administrateur de l'examen l'invitant à mettre fin audit comportement inapproprié risquerait d'être expulsé du centre d'examen, sans remboursement de ses frais d'examen. De plus, vos résultats d'examen pourraient être retenus ou annulés, et votre organisme de réglementation des soins infirmiers pourrait prendre d'autres mesures disciplinaires, notamment refuser d'accorder le permis d'exercice/l'immatriculation, ou vous disqualifier lors d'inscriptions ultérieures pour ce permis d'exercer/cette immatriculation. Les comportements qui constituent une conduite anormale ou répréhensible incluent, sans s'y limiter :

- Donner ou recevoir une aide quelconque.
- Utiliser des aides interdites, y accéder ou essayer d'y accéder. Des aides interdites sont tout appareil ou ouvrage de référence qui seraient utiles pour faire l'examen NCLEX. Parmi les éléments d'aide interdits, on peut citer les appareils électroniques (par ex. téléphones portables/smartphones, tablettes, montres intelligentes), les calculatrices portables, les tables de conversion et les dictionnaires.
- Tenter de se présenter à l'examen à la place de quelqu'un d'autre.
- Apporter des articles pédagogiques pour faciliter l'examen NCLEX (manuels, carnets, notes de salle de classe, etc.) au centre d'examen, ou y accéder, ou essayer d'y accéder à tout moment après le début de l'administration de l'examen, y compris pendant les pauses.
- Non-respect du règlement de l'examen ou des instructions de l'administrateur de l'examen.
- Créer des perturbations quelconques.
- Fausser le fonctionnement de l'ordinateur ou essayer de l'utiliser à d'autres fins que celle de faire l'examen.

CONFIDENTIALITÉ

Les candidates et candidats doivent savoir et comprendre que la divulgation de toute question d'examen, avant, pendant ou après l'examen constitue une infraction à la loi. Tout manquement à l'obligation de confidentialité ou non-respect des règles s'appliquant aux candidats et candidats peuvent faire l'objet d'une poursuite au criminel ou en responsabilité civile, ou de mesures disciplinaires de la part de l'organisme de réglementation, y compris le refus d'accorder l'autorisation d'exercer. Si vous avez connaissance d'une tentative de compromission du processus NCLEX ou si vous avez été témoin d'une telle tentative, veuillez en informer le groupe de sécurité de l'examen NCLEX. Vous pouvez signaler tout comportement suspect en procédant comme suit :

Communiquer avec NCSBN en composant le 1 866 293-9600 (numéro gratuit) ou en envoyant un courriel à examssecurity@ncsbn.org.

SÉCURITÉ DE L'EXAMEN

NCSBN s'efforce de rapporter les résultats qui reflètent la capacité de chaque candidate ou candidat qui se présente à l'examen. En conséquence, nos normes et procédures d'administration d'examens ont deux objectifs liés : offrir aux candidats des opportunités comparables de démontrer leurs aptitudes et éviter que tout candidat ne bénéficie d'un avantage inéquitable par rapport aux autres. Pour atteindre ces objectifs, NCSBN se réserve le droit d'annuler ou de confisquer tout résultat d'examen lorsque : selon son jugement, une irrégularité s'est produite au cours de l'examen ; il existe une différence ou une falsification apparente de l'identité d'un candidat ; un candidat se livre à une conduite ou un comportement inapproprié, enfreint les règles du candidat ou enfreint autrement son Contrat de confidentialité ; ou les résultats sont jugés non valides pour toute autre raison, nonobstant l'absence de toute preuve de l'implication personnelle d'un candidat dans toute irrégularité.

RÉSULTATS NON VALIDES

NCSBN peut annuler ou retenir vos résultats d'examen si, à son avis, il y a lieu de remettre en question leur validité pour quelque raison que ce soit, malgré l'absence de preuves montrant que vous avez participé personnellement à des activités anormales. Les preuves de résultats non valides peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des modèles de réponse inhabituels ou des hausses de notes inhabituelles entre un examen et un autre. Si le résultat d'une candidate ou d'un candidat est annulé ou invalidé sans qu'il soit prouvé qu'elle ou il ait eu un comportement irrégulier, elle ou il peut faire appel de cette décision et peut se voir offrir de refaire l'examen gratuitement. Faire appel est le seul recours possible pour obtenir une révision de la décision du NCSBN.

Règles du candidat à l'examen du NCSBN

Si vous souhaitez lire les règles en français, veuillez en faire la demande à l'administrateur d'examen.

Règles du candidat à l'examen du NCSBN – Vous devez lire attentivement ce document avant de prendre place dans la salle d'examen.

Les violations des règles du candidat à l'examen du NCSBN ou le non-respect des instructions de l'administrateur d'examen peuvent entraîner la retenue ou l'annulation de votre résultat d'examen; de plus, vos frais d'examen ne seront pas remboursés. Le NCSBN et votre organisme de réglementation des soins infirmiers peuvent prendre d'autres mesures, y compris la révocation de licence et le renvoi aux autorités policières en vue de poursuites pénales.

Déclaration du candidat : *En donnant ma signature numérique, j'autorise explicitement Pearson VUE à conserver mes données personnelles ainsi que les réponses données à l'examen et à les transmettre à Pearson VUE, à mon organisme de réglementation des soins infirmiers et au NCSBN (l'un ou l'autre pouvant être situé à l'extérieur du pays dans lequel je passe l'examen). J'accepte également les modalités de la politique relative aux données biométriques du NCSBN. **Je comprends les renseignements ci-dessus et je consens à respecter les règles du candidat à l'examen du NCSBN.** J'accepte de collaborer à l'enquête de l'administrateur d'examen sur tout comportement irrégulier soupçonné, y compris la remise de tout matériel éducatif ou de préparation à l'examen suspect. Tout incident de comportement irrégulier suspect, y compris, mais sans s'y limiter, la falsification de mon identité, l'altération de l'ordinateur, l'adoption d'un comportement perturbateur (y compris la divulgation du contenu de l'examen), sera signalé à Pearson VUE, au NCSBN et à mon organisme de réglementation des soins infirmiers. Si le NCSBN ou Pearson VUE détermine que j'ai eu un comportement irrégulier, mon examen pourra être invalidé, l'organisme de réglementation des soins infirmiers pourra prendre d'autres mesures et je ne recevrai aucun remboursement pour mes frais d'examen. Je comprends que mes résultats pourront être annulés ou retenus si, selon le jugement du NCSBN ou de mon organisme de réglementation des soins infirmiers, il existe un motif pour mettre en doute la validité de mes résultats pour quelque raison que ce soit, nonobstant l'absence de toute preuve d'activités irrégulières de ma part. Les éléments pouvant indiquer des résultats invalides comprennent, sans s'y limiter, des modèles de réponses inhabituels et une amélioration inhabituelle des résultats d'un examen à un autre.*

Voici quelques exemples non exhaustifs de règles à suivre et de comportements irréguliers à éviter :

VOUS NE DEVEZ PAS UTILISER VOS APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Tous les appareils électroniques (téléphones cellulaires/mobiles/intelligents, montres intelligentes, lecteurs MP3, bracelets de mise en forme, clés USB, caméras, etc.) doivent être placés à l'intérieur d'un sac en plastique fourni par Pearson VUE.

- Les candidats qui refusent de ranger leurs téléphones cellulaires/mobiles/intelligents ou autres appareils électroniques dans le sac en plastique fourni par Pearson VUE à l'arrivée ne seront pas autorisés à passer l'examen. Ils devront s'inscrire de nouveau et payer des frais supplémentaires pour d'autres rendez-vous d'examen.
- **Vous devez retourner le sac en plastique non ouvert** : Après l'examen, vous devez retourner votre sac Pearson VUE non ouvert au bureau d'administration pour qu'il soit ouvert et examiné par l'administrateur d'examen. Toute altération du sac avant sa vérification par l'administrateur entraînera un rapport de cas d'incident.

POLITIQUE SUR LES ARTICLES PERSONNELS

Vous devez ranger tous vos articles personnels dans votre casier. Les centres professionnels Pearson n'assument aucune responsabilité concernant les articles personnels perdus, volés ou égarés. Si vous avez des questions concernant les articles auxquels vous pouvez et ne pouvez pas accéder à l'extérieur de la salle d'examen, adressez-vous à l'administrateur d'examen.

- Vous ne pouvez pas accéder aux articles suivants pendant votre examen :
 - Notes de cours (tout matériel éducatif ou de préparation à l'examen).
 - Téléphones cellulaires/mobiles/intelligents, montres intelligentes, lecteurs MP3, bracelets de mise en forme, clés USB, appareils photo ou tout autre appareil électronique.
 - Armes de toutes sortes.

Les articles suivants ne sont pas autorisés dans la salle d'examen, mais **vous pouvez y accéder pendant la pause** :

- Sacs, sacs à main, portefeuilles, montres (les montres intelligentes doivent être placées dans le sac en plastique).
- Manteaux et chapeaux
- Fournitures et appareils médicaux
- Nourriture ou boisson, gomme ou bonbons
- Baume à lèvres
- Foulards et gants

Règles du candidat à l'examen du NCSBN

CONFIDENTIALITÉ DES EXAMENS

La divulgation d'éléments de l'examen avant, pendant ou après l'examen est interdite et peut entraîner l'intervention des autorités policières en vue de poursuites pénales.

- Vous ne pouvez retirer de la salle d'examen des éléments de l'examen, des réponses (sous quelque forme que ce soit) ou des notes au sujet de l'examen.
- Vous ne pouvez pas divulguer de renseignements à quiconque, y compris les enseignants, sur les éléments ou les réponses vus dans votre examen, ni même en discuter (cela comprend la publication ou la discussion de questions sur Internet et les sites Web de médias sociaux).
- Vous ne pouvez pas reconstituer les éléments de l'examen en vous servant de vos souvenirs de l'examen ou des souvenirs d'autres personnes.
- Vous ne pouvez demander de l'aide à aucune autre partie pour répondre à des questions (en personne, par téléphone, par message texte ou par courriel) pendant votre examen (y compris pendant les pauses).
- Vous ne pouvez pas copier ou reconstituer des éléments de l'examen pendant ou après l'examen pour quelque raison que ce soit. Ne copiez pas les éléments de l'examen mot-à-mot sur les tableaux de notes fournis.
- Vous devez vous conformer à toute enquête qui doit être menée.
- Remarque : Si vous êtes témoin d'un des comportements irréguliers mentionnés ci-dessus ou d'un comportement qui contrevient aux règles du candidat, vous devez le signaler au NCSBN et vous conformer à toute enquête de suivi.

POLITIQUE RELATIVE À LA SALLE D'EXAMEN

- L'administrateur d'examen vous fournira un tableau de notes effaçable et un marqueur avant votre entrée dans la salle d'examen.
- Vous ne pouvez pas utiliser le tableau de notes pour couvrir une partie de l'écran pendant votre examen.
- Vous pouvez demander un tableau de notes propre pendant votre examen **en levant la main**. Seul l'administrateur d'examen a l'autorisation de sortir les tableaux de notes effaçables et les marqueurs de la salle pendant l'examen; ces articles doivent être retournés à l'administrateur après l'examen.
- Il est strictement interdit d'écrire sur tout matériel autre que le tableau de notes. L'infraction à cette règle entraînera un rapport de cas d'incident et les résultats seront mis en attente (ne prenez pas de notes pour vous-même sur vos mains ou sur toute autre partie de votre corps).
- Si vous avez des problèmes matériels ou logiciels pendant l'examen, avisez immédiatement l'administrateur d'examen **en levant la main**.
- Des bouchons d'oreille sont disponibles sur demande auprès de l'administrateur d'examen; vous ne pouvez pas apporter vos propres bouchons d'oreille.
- Vous ne pouvez pas passer l'examen pour quelqu'un d'autre.

PROCÉDURES CONCERNANT LES PAUSES

Vous aurez l'occasion de prendre une pause prévue environ deux heures, puis environ trois heures et demie après le début de l'examen. Les instructions s'afficheront à l'écran de votre ordinateur aux moments appropriés. Toutes les pauses sont prises en compte dans la durée prévue de l'examen. L'horloge de l'examen ne s'arrêtera pas pendant que vous êtes en pause, planifiée ou non planifiée.

- Pour demander une pause à tout autre moment, ou pour sortir de la salle d'examen pour toute autre raison, vous devez **lever la main** et attendre d'être escorté hors de la salle d'examen. Un balayage des veines de la paume sera effectué lorsque vous quitterez la salle d'examen, puis à nouveau lors de votre retour. L'administrateur d'examen reprendra l'examen pour vous à votre retour.
- Politique relative aux cordons de clé de casier : L'administrateur d'examen fixera un cordon à votre clé de casier. Le cordon doit rester visible pendant la pause.

SIGNALER DES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'EXAMEN

Si vous avez des problèmes ou des réclamations au sujet de l'examen ou de son administration, veuillez appeler les Services aux candidats pour examen au numéro sans frais 1 866 496-2539 ou envoyer un courriel à l'adresse info@ncsbn.org, dans les 14 jours suivant votre examen.

Les données d'examen sont chiffrées et transférées électroniquement à votre organisme de réglementation des soins infirmiers. Veuillez vous abstenir de demander à l'administrateur d'examen le contenu ou les résultats de l'examen. Si vous avez des questions au sujet de l'examen, veuillez communiquer avec le NCSBN à l'adresse info@ncsbn.org.

Les membres du personnel de chaque centre d'examen suivent des procédures particulières afin de s'assurer que le centre d'examen opère conformément aux critères NCSBN établis pour les examens standardisés. Vous devrez respecter les procédures suivantes lorsque vous vous présenterez au centre d'examen pour faire l'examen NCLEX.

PROCESSUS D'ENREGISTREMENT

Prévoyez d'arriver au centre d'examen 30 minutes au moins **avant** l'heure prévue. Si vous arrivez plus de 30 minutes **après** l'heure prévue, vous pourriez avoir à renoncer à faire votre examen NCLEX. Si vous ne vous présentez pas à l'examen, votre dossier d'inscription en fera mention dans un rapport qui pourra être consulté par votre organisme de réglementation des soins infirmiers.

- Vous devrez présenter une pièce d'identité acceptable et valide.
- Vous serez invité à fournir votre signature électronique et une empreinte palmaire et vous serez photographié.
- Vous ne pourrez porter ni chapeau, ni écharpe ou manteau dans la salle d'examen ou lorsqu'on vous prendra en photo. Vous devrez enlever montre, bijoux de grande taille ou autres accessoires avant d'entrer dans la salle d'examen.
- Vous devrez déposer tous les appareils électroniques dans un sac scellable fourni par Pearson VUE, lequel sera placé dans un casier de rangement verrouillable qui sera mis à votre disposition pendant l'examen.
- Les amis, les proches ou les enfants qui vous accompagnent n'ont pas le droit d'attendre dans le centre d'examen pendant que vous faites l'examen.
- Vous devrez laisser vos objets personnels à l'extérieur de la salle d'examen. Un espace de rangement sécurisé sera mis à votre disposition ; toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à accéder à tout élément interdit à tout moment pendant l'examen, y compris au cours des pauses. Le casier de rangement étant petit, vous devez planifier en conséquence. Les centres d'examen n'assument aucune responsabilité relativement aux effets personnels des candidates et candidats.
- L'administrateur de l'examen vous présentera une brève orientation, avant de vous accompagner à un terminal d'ordinateur. Vous ne devez pas quitter votre place pendant l'examen, à moins que vous en ayez reçu l'autorisation du personnel du centre d'examen. Vous ne pouvez pas changer de terminal d'ordinateur, sauf si un administrateur de l'examen vous demande de le faire.
- Veuillez vous reporter aux règles et aux modalités du site d'administration de l'examen fournies à la page 8 pour obtenir de l'information supplémentaire sur le processus d'enregistrement.

Levez la main pour aviser l'administrateur de l'examen si :

- Vous estimez qu'il y a un problème avec votre ordinateur.
- Vous devez changer d'ardoise.
- Vous avez besoin de faire une pause.
- Si vous avez besoin de l'AT pour quelque raison que ce soit.
- Vous avez terminé votre examen.

PAUSES

- Vous aurez jusqu'à cinq heures pour effectuer l'examen NCLEX-RN ou NCLEX-PN; sa durée totale comprend un court écran d'introduction, deux pauses facultatives préprogrammées et toute pause non prévue que vous pourriez prendre.
- La première pause facultative est possible après deux heures d'examen. La deuxième pause facultative est possible après trois heures et demie d'examen.
- L'ordinateur indiquera automatiquement le début de ces pauses prévues.
- Les pauses, qu'elles soient prévues ou non, doivent être prises en dehors de la salle d'examen.
- Il est fortement déconseillé de quitter le centre d'examen pendant les pauses.
- Lorsque vous ferez une pause, tous les objets personnels auxquels vous accéderez (y compris les sacs à main, portefeuilles, etc.) pourront être inspectés par l'administrateur de l'examen.
- Toute tentative d'altération du sac pour appareils électroniques fourni lors de l'enregistrement sera signalée et pourrait entraîner l'annulation de vos résultats d'examen.
- Vous devrez vous soumettre à un scannage des veines de la paume avant et après votre pause.

Les candidates et candidats n'auront pas accès aux objets personnels interdits pendant les pauses (y compris, mais sans s'y limiter, ceux indiqués aux pages 9 et 10).

Les durées de toutes les pauses sont incluses dans la durée de l'examen.

PROBLÈMES TECHNIQUES

Parfois, des problèmes techniques pourraient exiger que l'examen d'une candidate ou d'un candidat soit remis à plus tard. Si des circonstances exigent que vous ayez à attendre plus de 30 minutes après l'heure prévue de votre rendez-vous ou qu'il s'écoule plus de 30 minutes avant le redémarrage de l'examen, vous aurez le choix de continuer à attendre ou de fixer une nouvelle date de rendez-vous sans frais supplémentaires.

- Si vous choisissez d'attendre, vous pourrez changer d'avis **avant** de commencer ou de redémarrer l'examen.
- Si vous choisissez de ne pas vous présenter une nouvelle fois, mais de faire plutôt l'examen après un certain retard, vous n'aurez aucun autre recours et les résultats de votre examen seront considérés comme valides.
- Si vous choisissez de vous présenter une nouvelle fois, ou si le problème qui cause le retard ne peut être résolu, vous pourrez faire l'examen à une date ultérieure, sans frais supplémentaires. Nous ferons tout notre possible pour communiquer avec vous si des problèmes techniques sont détectés avant la date prévue de l'examen.

ENVIRONNEMENT DE L'EXAMEN

Les centres d'examen administrent plusieurs types d'examen, dont certains exigent des réponses à développement. Les centres d'examen n'ont aucun contrôle sur les bruits de clavier produits par les autres candidates et candidats qui font un autre examen. Le bruit effectué en tapant sur le clavier est considéré comme faisant partie de l'environnement d'examens informatisés, comme le fait de tourner les pages fait partie de l'environnement d'examens au papier-crayon. Des bouchons d'oreille sont disponibles sur demande auprès de l'administrateur de l'examen. Vous ne pouvez pas apporter vos propres bouchons d'oreilles.

LORSQUE L'EXAMEN EST TERMINÉ

Au terme de votre examen, on vous demandera de remplir un bref questionnaire électronique sur votre expérience de l'examen. Une fois que vous aurez fini de répondre au questionnaire, **levez la main pour inviter l'administrateur de l'examen à s'approcher**. L'administrateur ramassera et classera votre ardoise.

Si vous avez des appareils électroniques dans un sac fourni par Pearson VUE, vous devez l'apporter à l'administrateur d'examen pour qu'il l'ouvre et l'inspecte. Si vous avez retiré des appareils du sac, un rapport sera émis, et votre résultat d'examen pourrait être annulé.

L'administrateur de l'examen vous autorisera à partir lorsque toutes les conditions requises auront été remplies.

Si vous estimez qu'il y a eu une irrégularité dans l'administration de votre examen ou dans les conditions d'examen connexes et si vous estimez qu'elle a nui au résultat de votre examen, veuillez le signaler au surveillant ou à l'administrateur de l'examen avant de quitter le centre d'examen.

COMMUNICATION DE RÉSULTATS

Aux fins de contrôle de la qualité, tout examen NCLEX est noté deux fois; il est d'abord noté par l'ordinateur au centre d'examen, puis le résultat est vérifié une fois que le dossier de l'examen a été transmis à Pearson VUE. Bien que l'examen soit noté au fur et à mesure que la personne répond à chaque question, aucun résultat n'est fourni au centre d'examen. En fait, le personnel du centre d'examen n'a pas accès aux résultats de l'examen.

Les résultats de l'examen ne sont disponibles **qu'auprès** des organisations de réglementation des soins infirmiers (ORSI) et sont envoyés aux candidats dans les six semaines suivant l'examen (ce délai varie d'une ORSI à l'autre). N'appellez pas les services pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX de Pearson VUE, ni le centre d'examen ou le NCSBN pour obtenir votre résultat d'examen. Si après plus de six semaines, vous n'avez pas reçu votre résultat, veuillez communiquer avec votre organisme de réglementation des soins infirmiers. Une fois que votre ORSI aura publié vos résultats, ils seront disponibles à toutes les ORSI.

Vous pouvez également obtenir des résultats « non officiels », après deux (2) jours ouvrables, auprès du service de résultats rapides, disponible sur le site Web pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX, au www.nclex.com/register.page. Les résultats rapides ne sont pas disponibles dans tous les États et ce service exige le paiement d'une somme minime. Pour obtenir une liste des ORSI qui participent aux résultats provisoires, veuillez visiter le site <https://www.nclex.com/quick-results.page>. Le service de résultats rapides n'est pas disponible pour les candidates et candidats souhaitant obtenir une autorisation d'exercer/une immatriculation au Canada ou en Australie.

RAPPORT DE RENDEMENT DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Lorsqu'un candidat échoue, l'organisme de réglementation des soins infirmiers envoie au candidat un rapport de rendement de candidat. Ce rapport identifie le résultat comme un échec, spécifie le nombre d'éléments administrés au candidat et fournit un résumé des points forts et des faiblesses relatifs du candidat en fonction de la construction de l'examen. Le rapport de rendement envoyé aux candidates et aux candidats ayant échoué a pour but de les aider à orienter leurs préparations avant qu'ils reprennent l'examen.

POLITIQUE DE REPRISE

La politique de reprise d'examen du NCSBN permet aux candidats de passer l'examen NCLEX huit fois par an, et il doit s'écouler au moins 45 jours entre chaque examen. Cela s'applique sauf si la juridiction d'obtention de licence/d'inscription souhaitée ne propose qu'un nombre limité d'examens NCLEX par an. Les candidats sont invités à communiquer avec l'organisme de réglementation des soins infirmiers pour connaître leur politique sur les reprises d'examen NCLEX.

SOUSSION DES COMMENTAIRES ET QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Vous pouvez demander à l'administrateur de l'examen une fiche de commentaires confidentiels pour fournir toute information concernant la programmation de votre examen à NCSBN, aux centres d'examen ou aux services aux candidats NCLEX de Pearson Vue.

Si vous avez des questions sur votre séance d'examen, veuillez communiquer avec le NCSBN dans les deux semaines suivant votre rendez-vous pour l'examen.

CONTENU, ÉLABORATION ET PLANS D'EXAMEN NCLEX

CONTENU DE L'EXAMEN

L'exercice de la profession infirmière exige une connaissance des besoins de santé des clients, ainsi qu'une compréhension des processus intégrés fondamentaux de la pratique infirmière. Les besoins des clients servent de cadre de référence pour les plans d'examens RN et PN. Les examens NCLEX-RN et NCLEX-PN peuvent inclure des questions rédigées à plusieurs niveaux cognitifs.^{1,2} La plupart des questions sont rédigées au niveau d'application ou à des niveaux supérieurs de la capacité cognitive. Généralement, si l'âge ou la catégorie d'âge du client ne sont pas précisés dans une question, vous pouvez tenir pour acquis que le client est adulte.

¹ Bloom, B.S. (ed). 1956. *Taxonomy of Educational Objectives: The Classification of Educational Goals, Handbook 1. Cognitive Domain*. New York: David McKay Co, Inc.

² Anderson, L.W., Krathwohl, D.R. (eds). (2001). *A taxonomy for learning, teaching and assessing. A revision of Bloom's taxonomy of educational objectives*. New York: AddisonWesley Longman, Inc.

ÉLABORATION DE L'EXAMEN NCLEX

L'examen NCLEX est élaboré en suivant les étapes ci-dessous :

1. Pour déterminer les fondements d'une pratique infirmière de niveau débutant sécuritaire et efficace, le NCSBN effectue une analyse de la pratique infirmière de niveau débutant tous les trois ans. La portée juridique de l'exercice de la profession infirmière et les résultats de son analyse sont utilisés pour élaborer un plan d'examen NCLEX. Tous les ans en alternance, le NCSBN effectue l'analyse continue de la pratique pour valider le plan d'examen NCLEX existant. Si des changements significatifs de pratique au niveau débutant sont notés, ces constatations sont transmises au conseil d'administration de NCSBN pour obtenir des directives supplémentaires. Les plans d'examen, qui fournissent un aperçu général des catégories de contenu et le pourcentage des questions d'examen allouées aux catégories, révèlent la connaissance de la profession, ainsi que les aptitudes et les capacités nécessaires pour fournir un rendement efficace et sécuritaire dans un travail de niveau de débutant.
2. Les rédactrices et rédacteurs sont des instructeurs en soins infirmiers qui conçoivent des questions visant à évaluer la pratique infirmière de niveau débutant pour l'examen RN ou PN.
3. Un deuxième panel d'experts constitué d'infirmières et infirmiers en exercice révisé ensuite les questions nouvellement rédigées. La deuxième révision est destinée à s'assurer que chaque question reflète la pratique de la profession infirmière actuelle de niveau débutant et à en vérifier l'exactitude.
4. Toutes les questions utilisées dans un examen ont été prétestées et satisfont aux critères statistiques de NCSBN avant d'être utilisées comme questions opérationnelles (notées).

DÉFINITIONS

Client = individu, famille ou groupe, y compris les proches et le public.

Jugement clinique = Le résultat observé d'une réflexion critique et d'une prise de décision. Il s'agit d'un processus itératif comprenant plusieurs étapes qui utilise des connaissances infirmières pour observer et évaluer la situation, identifier les préoccupations d'un client prioritaire et générer les meilleures solutions possibles reposant sur des preuves afin de fournir des soins sûrs au client. Les étapes du jugement clinique comprennent l'identification des indices, l'analyse des indices, la hiérarchisation des hypothèses, la génération de solutions, la prise de mesures et l'évaluation des résultats.

Processus NCLEX intégrés = Les sujets tels que la démarche infirmière, la dispense de soins, la communication, la tenue des dossiers, l'enseignement, l'apprentissage, la culture et la spiritualité sont des éléments fondamentaux inclus dans les soins infirmiers et qui sont intégrés dans toutes les catégories et sous-catégories des besoins de clients.

Prescription = Les interventions dans le cadre de la prise de médicaments doivent être indiquées par un fournisseur de soins de santé primaires autorisé.

Ordonnance = Intervention, remède ou traitement préconisé par un prestataire de soins de santé autorisé.

Question avec données supplémentaires = Indique un type de question qui comprend des données du dossier médical du client. De l'information supplémentaire est disponible à l'arrière des onglets indiqués à l'écran. Cliquez sur un onglet pour visualiser l'information supplémentaire.

Prestataire de soins de santé principal = Les membres de l'équipe de soin licenciés et autorisés à formuler des prescriptions et des ordonnances pour le compte du client, ainsi qu'à recevoir des notifications concernant l'état du client, sont appelés prestataire de soins de santé, médecins (ou spécialistes, par ex. chirurgiens, néphrologues) ou infirmiers hautement qualifiés.

Fournisseur de soins non-réglementés (FSNR) = Tout membre du personnel formé pour assurer un rôle de soutien, auquel des responsabilités d'infirmier/infirmière peuvent être déléguées.

Question avec données supplémentaires = Indique un type de question qui comprend des données du dossier médical du client. De l'information supplémentaire est disponible à l'arrière des onglets indiqués à l'écran. Cliquez sur un onglet pour visualiser l'information supplémentaire.

PLANS D'EXAMEN NCLEX

Les plans d'examen NCLEX-RN et NCLEX-PN sont des documents qui décrivent les sujets abordés et le contenu des examens. Des plans de tests NCLEX peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Web de NCLEX à l'adresse <http://www.nclex.com/test-plans.page>.

CATÉGORIES DE BESOINS DES CLIENTS COUVERTES PAR LES EXAMENS NCLEX

Le contenu des plans d'examen NCLEX-RN® 2023 et NCLEX-PN® 2023 comprend quatre catégories « Besoins des clients » principales. Deux de ces quatre catégories sont divisées en sous-catégories. Le plan d'examen NCLEX-RN 2023 est en vigueur du 1er avril 2023 au 31 mars 2026 et le plan d'examen NCLEX-PN 2023 est en vigueur du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.

Les processus suivants sont intégrés à toutes les catégories de besoins du client du plan d'examen RN et PN : processus infirmier, soins, communication et documentation, enseignement et apprentissage, et culture et spiritualité. Outre les catégories et sous-catégories de besoins des clients répertoriées ci-dessous, les processus du jugement clinique sont explicitement mesurés par 18 éléments de l'étude de cas (c.-à-d. trois séries d'éléments) et environ 10 % d'éléments autonomes, lesquels seront sélectionnés en fonction de la durée de l'examen.

Pour le plan d'examen <i>NCLEX-RN</i> 2023	
Besoins des clients pour l'examen NCLEX-RN	Pourcentage de questions de chaque catégorie/sous-catégorie
Environnement de soins sécuritaire et efficace	
• Gestion des soins	15 à 21 %
• Sécurité et contrôle des infections	10 à 16 %
Promotion et maintien de la santé	6 à 12 %
Intégrité psychosociale	6 à 12 %
Intégrité physiologique	
• Soins de base et de confort	6 à 12 %
• Pharmacothérapies et thérapies parentérales	13 à 19 %
• Réduction du potentiel de risque	9 à 15 %
• Adaptation physiologique	11 à 17 %

Pour le plan d'examen <i>NCLEX-PN</i> 2023	
Besoins des clients pour l'examen NCLEX-PN	Pourcentage de questions de chaque catégorie/sous-catégorie
Environnement de soins sécuritaire et efficace	
• Soins coordonnés	18 à 24 %
• Sécurité et contrôle des infections	10 à 16 %
Promotion et maintien de la santé	6 à 12 %
Intégrité psychosociale	9 à 15 %
Intégrité physiologique	
• Soins de base et de confort	7 à 13 %
• Pharmacothérapies	10 à 16 %
• Réduction du potentiel de risque	9 à 15 %
• Adaptation physiologique	7 à 13 %

PSYCHOMÉTRIE DE L'EXAMEN NCLEX

EXAMEN ADAPTATIF INFORMATISÉ

Le NCLEX est différent d'un examen traditionnel sur papier. Généralement, les examens crayon-papier administrent les mêmes questions à chaque candidate et candidat, ce qui assure le même niveau de difficulté de l'examen pour tous. Comme la difficulté de l'examen est constante, le pourcentage de bonnes réponses est l'indicateur de la capacité de la candidate ou du candidat. L'un des désavantages de cette façon de procéder est son inefficacité. En effet, les candidates et candidats ayant une capacité élevée répondent à toutes les questions faciles de l'examen, ce qui fournit très peu d'information sur leur capacité.

Un autre inconvénient est que le fait de supposer peut gonfler artificiellement les notes des candidats peu compétents. L'examen NCLEX utilise des tests adaptatifs informatisés pour produire des résultats d'examen plus stables et plus efficaces, en sélectionnant des questions en fonction des compétences du candidat. L'objectif du CAT est de déterminer l'aptitude du candidat par rapport à la moyenne d'admissibilité. Chaque fois que la candidate ou le candidat répond à une question, sa capacité est ré-évaluée par l'ordinateur. L'estimation de la capacité se précise de plus en plus avec chaque nouvelle réponse.

Chaque question administrée à la candidate ou au candidat est sélectionnée dans une vaste réserve de questions, en fonction de trois critères :

1. Les questions sont choisies en fonction du contenu qui correspond le mieux aux pourcentages du plan d'examen, de sorte que l'examen de chaque candidat comporte suffisamment de questions de chaque section pour satisfaire aux exigences du plan d'examen. En ce qui concerne les éléments du jugement clinique, trois séries d'études de cas et environ 10 % d'éléments autonomes seront sélectionnés en fonction de la durée de l'examen.

2. Une question ou un ensemble de questions sont sélectionnés pour fournir le plus d'informations sur les compétences du candidat. En fonction des réponses du candidat jusqu'à ce stade et de la difficulté de ces éléments, l'ordinateur évalue l'aptitude du candidat et sélectionne un élément ou un ensemble d'éléments auquel le candidat devrait avoir 50 % de chances de répondre correctement. Ainsi, l'élément ou l'ensemble d'éléments suivant ne devrait pas être trop facile ni trop difficile et l'examen peut fournir un maximum d'informations au sujet de l'aptitude du candidat en fonction de l'élément ou de l'ensemble d'éléments.
3. Tout élément ou ensemble d'éléments qu'un candidat ayant déjà tenté de passer l'examen a déjà vu sera exclu.

QUESTIONS PRÉTESTÉES

Pour que un examen adaptatif informatisé soit concluant, la difficulté de chaque question doit être connue au préalable. Le degré de difficulté est déterminé en administrant les questions sous forme de questions prétestées à un échantillon étendu de candidates et candidats à l'examen NCLEX. Comme la difficulté de ces questions prétestées n'est pas connue à l'avance, elles ne sont pas incluses lors de l'estimation de la capacité des candidates et candidats ou de la prise des décisions relatives à la réussite ou à l'échec. Lorsqu'un nombre suffisant de réponses est recueilli, les questions prétestées sont analysées et étalonnées statistiquement. Si les questions prétestées répondent aux normes statistiques de l'examen NCLEX, elles peuvent être administrées lors d'examens futurs en tant que questions notées.

RÈGLES DÉTERMINANT LA RÉUSSITE OU L'ÉCHEC À L'EXAMEN NCLEX

La décision quant à la réussite ou à l'échec d'une candidate ou d'un candidat à l'examen NCLEX-RN ou à l'examen NCLEX-PN est régie par trois scénarios distincts :

Scénario n° 1 : La règle d'intervalle de confiance de 95 %

Ce scénario est le plus courant pour les candidates et candidats à l'examen NCLEX. L'ordinateur arrête d'administrer des questions lorsqu'il est à 95 % certain que la capacité de la candidate ou du candidat est soit nettement supérieure, soit nettement inférieure à la note de passage.

Scénario n° 2 : Examen de durée maximum

Certaines candidates et candidats atteignent une note très proche de la note de passage. Lorsque c'est le cas, l'ordinateur continue à administrer des questions, jusqu'à ce que le nombre maximum soit atteint. À ce stade, l'ordinateur ne tient pas compte de la règle de l'intervalle de confiance à 95 % et ne considère que l'estimation finale des compétences, qui est calculée sur la base de toutes les réponses aux questions notées soumises. :

- Si la note d'estimation finale de l'aptitude est égale ou supérieure à la moyenne d'admissibilité, le candidat est admis.
- Si la note d'estimation finale de l'aptitude est inférieure à la moyenne d'admissibilité, le candidat échoue.

Scénario n° 3 : Règle de temps insuffisant

Un autre critère est utilisé si une candidate ou un candidat n'a pas eu suffisamment de temps pour atteindre le nombre maximum de questions et si l'ordinateur n'a pas déterminé la réussite ou l'échec avec une certitude de 95 %.

- Si la candidate ou le candidat n'a pas répondu au nombre minimum de questions requis, elle ou il échoue automatiquement.
- Si le candidat a répondu au nombre minimum d'éléments, l'examen est noté à l'aide de l'estimation finale de l'aptitude, calculée en fonction des réponses à tous les éléments complétés.
 - Si la note d'estimation finale de l'aptitude est égale ou supérieure à la moyenne d'admissibilité, le candidat est admis.
 - Si la note d'estimation finale de l'aptitude est inférieure à la moyenne d'admissibilité, le candidat échoue.

FORMATS DE QUESTIONS

Chaque candidat au NCLEX reçoit des indications au sujet de la manière de répondre aux éléments de l'examen. Un tutoriel est mis à la disposition de tous les candidats avant le jour de l'examen. Le tutoriel explique les différents formats d'éléments que les candidats pourront rencontrer lors de l'examen. Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur l'examen NCLEX, incluant la méthodologie des tests adaptatifs informatisés, le bulletin des candidats et les tutoriels, sur le site Web [NCLEX.com](https://www.nclex.com). Une description plus détaillée des types d'éléments se trouve dans la section [Tutoriel du NCLEX sur le site Web](#).

Un bref tutoriel expliquant comment répondre à chacun des autres types de question est offerte à www.nclex.com/prepare.page.

NOTE DE PASSAGE

Les examens NCLEX-RN et NCLEX-PN sont des examens distincts qui reflètent des champs d'exercice divers. En conséquence, ces examens sont notés selon des barèmes différents et leurs critères d'admissibilité respectifs sont différents. Le Conseil d'administration de NCSBN réévalue ces critères tous les trois ans pour chaque examen. Le critère utilisé par le Conseil d'administration pour définir la norme est un niveau minimum de capacité requis pour la profession infirmière exercée de manière efficace et sécuritaire, au niveau de débutant.

Pour aider le Conseil d'administration à prendre cette décision, ses membres reçoivent de l'information sur : (1) les résultats d'un exercice d'établissement de la norme effectué par un comité d'experts avec l'assistance de psychométriciens; (2) le dossier historique de la note de passage avec des récapitulatifs de la performance des candidates et candidats relativement à cette note; (3) les résultats d'un sondage sur l'établissement de la note de passage envoyé au personnel enseignant et aux employeurs; et (4) la description de l'état de préparation scolaire de diplômé(e)s du niveau secondaire qui manifestent un intérêt à l'égard de la profession infirmière.

Lorsque la note de passage est établie, elle est imposée uniformément à chaque dossier d'examen, conformément aux processus susmentionnés. Pour réussir le NCLEX, un candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne d'admissibilité. Il n'y a pas de pourcentage fixe en ce qui concerne le nombre de candidates et candidats qui réussissent ou qui échouent à chaque examen.

QUESTIONS SIMILAIRES

Il pourrait arriver qu'une candidate ou un candidat reçoive une question qui semble très similaire à une autre reçue plus tôt dans l'examen. Ceci pourrait se produire pour de nombreuses raisons. Plusieurs questions pourraient par exemple porter sur des symptômes, maladies ou troubles similaires, mais traiter de phases différentes de la démarche infirmière. Un élément préalable à l'examen (non noté) peut sembler avoir un contenu similaire à celui d'un élément opérationnel (noté). Il est faux de croire qu'une deuxième question, similaire en contenu à une question posée auparavant est administrée parce que vous avez répondu incorrectement à la première question. Sélectionnez toujours la réponse que vous estimez être correcte pour chaque question administrée. Tous les examens sont conformes à leur plan d'examen respectif (NCLEX-RN ou NCLEX-PN).

DEVINER

Le fait d'essayer de deviner rapidement peut faire baisser considérablement votre score. Certaines sociétés de préparation d'examens ont constaté que sur certains examens de format crayon-papier, les questions sans réponse sont notées comme étant fausses. Ces sociétés recommandent parfois aux candidates et aux candidats qui n'ont plus assez de temps de deviner rapidement les réponses (peut-être sans même lire la question) dans l'espoir d'obtenir au moins quelques bons résultats. Dans un examen adaptatif, cela pourrait se révéler désastreux. Cette façon de faire attribue à la candidate ou au candidat des questions plus faciles, ce qui réduit davantage l'estimation de leur capacité. Le meilleur conseil à suivre consiste à : (1) maintenir une cadence raisonnable (ne pas passer plus d'une ou de deux minutes sur chaque question), et (2) lire attentivement et étudier chaque question avant de répondre.



111 E. Wacker Drive, Suite 2900
Chicago, IL 60601-4277 (États-Unis)

Département des examens
Numéro sans frais : 866.293.9600
Site Web : www.ncsbn.org
Courriel : nclexinfo@ncsbn.org